



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

4^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York
31 août au 2 septembre 2015



Conférence
Point 4

CONF-2015/4a)-Inf.1-Prog.rev
29 août 2015

Réunion-débat sur le thème *Contrôle parlementaire : défis et opportunités*

10 – 13 heures, 1^{er} septembre 2015
Salle de Conférence 4 (niveau -1B)

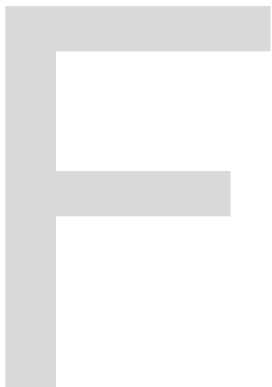
Pratiquement toutes les Constitutions confèrent au Parlement le pouvoir de contrôler l'exécutif et de lui demander des comptes pour ses actes. La fonction de contrôle est généralement considérée comme l'une des raisons d'être du Parlement, au même titre que les fonctions législative et de représentation. Le Parlement se trouve au sommet d'un ensemble complexe d'institutions, qui comprend d'autres organismes publics, les médias et la société civile qui, tous, demandent des comptes au gouvernement.

Le contrôle parlementaire permet aux citoyens de prendre part à la gestion des affaires publiques. Il s'agit là d'une fonction et d'une responsabilité sans équivalent du Parlement dans le système de gouvernance démocratique, un mécanisme central pour assurer l'équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'Etat. Le contrôle parlementaire des obligations internationales des Etats assure un lien entre les décisions qui sont prises aux échelons national et international, dans des domaines aussi variés que les droits de l'homme, les changements climatiques et le commerce. Mais l'impact du contrôle parlementaire est souvent difficile à apprécier et parfois même mis en doute.

La réunion-débat abordera le point de vue des Présidents de parlement sur différentes questions, à savoir :

- Dans quelle mesure le Parlement exerce-t-il sa fonction de contrôle dans les faits ? Quels sont les facteurs politiques, institutionnels et individuels qui permettraient au Parlement d'assurer un contrôle effectif ?
- Quel compte le gouvernement tient-il du contrôle parlementaire et que faudrait-il faire pour qu'il soit plus réactif ?
- Dans quelle mesure un président de parlement est-il tenu de défendre, ou de renforcer la fonction de ce dernier de demander des comptes au gouvernement ?
- Qu'est-ce qui pousse les parlementaires, à titre individuel, à assurer un contrôle ? Quel intérêt le public accorde-t-il aux activités de contrôle du Parlement ?
- En quoi le Parlement coopère-t-il ou est-il en concurrence avec les autres institutions de contrôle ?

Les avis qui seront exprimés par les Présidents de parlement contribueront à l'élaboration du deuxième *Rapport parlementaire mondial*, qui devrait s'intituler "La fonction du Parlement de demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives", et dans lequel on trouvera des recommandations sur le renforcement de la fonction de contrôle du Parlement. Le premier *Rapport parlementaire mondial*, qui était consacré à l'évolution de la fonction de représentation, a été publié par l'UIP et le PNUD en 2012. Il est disponible à l'adresse suivante : www.ipu.org/gpr.



Organisation de la réunion-débat

Cette réunion-débat qui se veut interactive se déroulera sous forme d'interviews. Il n'y aura pas de déclarations officielles. Après un premier échange de questions et de réflexions entre le modérateur et les experts invités, les participants exprimeront leur propre point de vue et poseront des questions qui donneront matière à discussion

La réunion-débat est ouverte aux Présidents de parlement et autres participants inscrits à la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement. L'emplacement des participants sera conforme à la disposition des plaques au nom des pays.

Les participants souhaitant prendre la parole en feront la demande en appuyant sur le bouton prévu à cet effet sur chaque pupitre. L'ordre de parole sera géré par un système électronique. La liste des orateurs sera affichée sur un écran placé devant le modérateur, à la tribune.

Les participants sont invités à formuler des commentaires et questions brefs, centrés sur les difficultés, les innovations et les bonnes pratiques. Ils sont priés de s'abstenir de prononcer des discours établis à l'avance.

Intervenants

- Mme Christine Defraigne, Présidente du Sénat, Belgique
- M. Marco Antonio Nuñez Lozano, Président de la Chambre des députés, Chili
- Mme Alix Boyd Knights, Présidente de l'Assemblée, Dominique
- M. Setya Novanto, Président de la Chambre des représentants, Indonésie
- M. Justin Muturi, Président de l'Assemblée nationale, Kenya
- M. John Bercow, Président de la Chambre des Communes, Royaume-Uni

Modérateur

- M. Robert Nakamura, Professeur émérite, Université d'Albany, Université de l'Etat de New York